

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/60d2eb1c45bb5c23ab922f05>

Date d'obtention : 2021-05-14 12:48:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Se questionner d'abord si la situation implique l'élève à l'école où s'il s'agit d'une situation externe.

Qui rapporte la situation? Un parent, la victime, un proche de la victime(élève de l'école).

Lorsque l'on déclenche le protocole Sexto, il faut tout d'abord rencontrer la personne qui a dénoncé la situation. Ensuite on rencontre les autres jeunes impliqués pour compléter la grille. Selon les faits et la collaboration du fautif, les autorités seront contactées après avoir complété la grille. Si l'élève instigateur refuse de collaborer, nous devons contacter les policiers.

En tout temps, s'il s'agit d'une situation de pornographie juvénile, il faut contacter rapidement le service de police.

Les intervenants scolaires demeurent vigilant pour assurer l'intégrité et la sécurité des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est nécessaire, malgré l'urgence d'agir, de prendre le temps d'analyser la situation.

Il faut se questionner sur la nature du geste: acte malveillant ou impulsif?

Pour cela, il est important de connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Il est nécessaire de se référer à l'aide mémoire afin de s'assurer de suivre les étapes adéquatement. L'action à entreprendre dépend de chacune des réponses du plaignant ou de l'instigateur devant nous.

En cas de récidive, on déclenche le protocole Sexto à nouveau.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le moment où l'on doit rencontrer l'instigateur pour expliquer la démarche et procéder à la confiscation de son cellulaire me semble l'étape la plus délicate puisqu'en présence d'un acte malveillant, il faut agir rapidement mais éviter de questionner l'instigateur. C'est une étape importante afin d'éviter la propagation des images et ainsi assurer l'intégrité physique et psychologique des jeunes qui pourraient être impliqués.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf